



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 25253

## Texte de la question

M. Philippe Dubourg souhaite appeler l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les difficultés rencontrées par les associations départementales des pupilles de l'enseignement public. Une centaine d'associations disposaient jusqu'à présent de 146 postes de l'éducation nationale, dont deux étaient attribués à l'association de la Gironde, pour gérer les actions de solidarité en milieu scolaire. Ces moyens liés à des missions de service public ont un intérêt social évident : 150 enfants ou jeunes malades sont soutenus dans leur scolarité et près d'un millier d'aides diverses assurent le fonctionnement de structures comme le centre des classes citadines ou l'école de plein air de Tenet. Les permanents jouent, bien sûr, un rôle décisif dans ces actions quotidiennes dans la mesure où ils sont liés aux enfants mêmes qu'ils sont chargés d'aider et auxquels ils apportent tout leur soin, tout leur dévouement et toute leur compétence. Il semblerait cependant, qu'aujourd'hui ces postes soient menacés, le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche devant réduire sa contribution financière, ce qui, bien sûr aura pour conséquence inévitable de diminuer le nombre des enseignants affectés aux PEP. Avec moins d'enseignants permanents, les actions seront réduites, en particulier dans le département de la Gironde, et notamment en direction des enfants les plus défavorisés, souvent malades. Il est en effet impossible, aux associations départementales, de financer, sur les cotisations des enfants et des jeunes, des postes d'enseignants. Il lui demande donc, devant l'urgence et la gravité de cette situation, s'il entend prendre des mesures, et lesquelles, pour régler, dès à présent, une situation préoccupante et qui inquiète les associations départementales, comme tous ceux qui ont été amenés à travailler pour les pupilles de l'enseignement public.

## Texte de la réponse

Le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche attache la plus grande importance au développement avec les associations complémentaires de l'enseignement public, dont la Fédération générale des associations départementales de l'enseignement public (FGADPEP), d'un partenariat étroit, fondé sur un dialogue permanent, dans le respect de leur identité. Il n'en demeure pas moins que la conjoncture économique et budgétaire à laquelle la France, comme ses partenaires européens, se trouve actuellement confrontée a conduit à prendre des mesures de régulation. Les associations nationales représentées au CNAECEP en ont été informées, en toute transparence, dès le mois de février 2003. Une procédure de versement d'une avance a été engagée. Elle a permis à la FGADPEP de recevoir un premier versement, égal à 50 % du montant de la dotation 2002 en mars 2003. Le montant total de la subvention 2003 a été, comme pour toutes les associations bénéficiaires de conventions pluriannuelles, réduit de 10 par rapport à la dotation attendue, ce qui représente une baisse de 8,5 % par rapport à 2002. Le montant de la subvention intégralement versée au 1er septembre 2003 reste très élevé puisque celle-ci représente 2 354 536 euros au titre du secteur éducation et 38 000 euros au titre du secteur jeunesse, la FGADPEP étant également titulaire d'un agrément de jeunesse et d'éducation populaire. Par ailleurs, les 69,5 postes dont elle bénéficiait en 2002 au titre des mises à disposition ont été maintenus en 2003. Dans une conjoncture particulièrement difficile, cet ensemble de mesures témoigne de la volonté du ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de donner à la FGADPEP

les meilleures conditions de poursuite de ses activités. S'agissant de situations locales, il appartient aux instances nationales de l'association d'expliquer aux associations adhérentes à la fédération les raisons des choix qu'elles ont été amenées à faire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Dubourg](#)

**Circonscription :** Gironde (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25253

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 2003, page 7229

**Réponse publiée le :** 27 octobre 2003, page 8241